

MOBIPRO



Vers des déplacements plus durables !

Cahier des charges

SIéML

Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire

www.sieml.fr /



Contexte

Le transport routier en Maine-et-Loire représente le 1^{er} secteur consommateur d'énergie (35 %), dont plus de 50 % est liée aux déplacements des voitures particulières. Il est aussi le 2nd émetteur de gaz à effet de serre (30 %) et est un secteur fortement émetteur de polluants atmosphériques (particules fines, dioxydes d'azote). En Maine-et-Loire, 80 % des déplacements domicile-travail se font en voiture (source : INSEE RP2018) et l'équipement automobile des ménages est au-dessus de la moyenne nationale : 86,5 % de ménages motorisés en Maine-et-Loire, contre 84,3% en France. 40,4 % sont même bimotorisés en Maine-et-Loire, contre 36,1% à l'échelle nationale. La voiture individuelle thermique reste encore le mode de déplacement principal, qui plus est en milieu rural et pour les publics précaires.

Les déplacements domicile-travail, et plus particulièrement l'autosolisme sur ce segment, constituent donc un enjeu central aussi bien sur le volet durabilité (atteinte d'objectifs en termes de diminution de gaz à effet de serre, PCAET) que si l'on pense la mobilité par le prisme de l'insertion c'est-à-dire comme un vecteur essentiel d'accès à l'emploi et d'attractivité des territoires.

Ainsi, de manière à toucher le plus grand nombre, il semble intéressant de travailler les questions de mobilité à l'échelle des zones d'activités. Elles concentrent effectivement un grand nombre d'actifs et sont intéressantes pour l'animation collective et pour favoriser l'engagement vers de nouvelles pratiques (panel d'offres de mobilité plus étoffé que pour des entreprises isolées, effet d'entraînement et d'émulation lorsqu'il s'agit de travailler l'exemplarité).

En outre, depuis la prise de compétence mobilité par les EPCI en juillet 2021, les services mobilité et développement économique sont incités à se rapprocher pour travailler de manière mutualisée et concertée sur l'animation des zones d'activité sur le sujet des déplacements.

Dans le même temps, et dans le cadre de la diversification de ses activités, le Siéml travaille à la mise en place de nouveaux services, adossés aux infrastructures IRVE et GNV comme l'autopartage par exemple, et à trouver des moyens d'agir sur les changements de comportements – actions autour du covoiturage par exemple et notamment, l'animation des zones d'activités sur la mobilité.

Les moyens nécessaires pour mener des démarches coordonnées sur ce dernier point étant importants : temps à passer, présence sur le terrain, coordination et co-construction avec les territoires, le Siéml trouve pertinent de soutenir les démarches d'accompagnement sur les zones d'activités pour enclencher les réflexions et les dynamiques. L'intérêt étant également de travailler en amont avec les EPCI sur les sujets liés à la mobilité, mieux cerner les besoins, créer des liens avec les entreprises et calibrer au mieux les actions que peut proposer le Siéml.

Finalités du programme

Ce programme est un outil au service des collectivités adhérentes au Siéml afin de :

- informer les entreprises et salariés sur l'offre de mobilité déjà en place ;
- sensibiliser les acteurs aux enjeux de la mobilité durable de façon pédagogique et ludique ;
- connaître les habitudes de déplacements des salariés et les freins rencontrés ;
- identifier les leviers d'actions (au niveau des salariés, des entreprises, des communes, de l'intercommunalité, du département, etc) ;
- permettre aux acteurs de tester des solutions alternatives de mobilité durables ;
- accompagner les acteurs vers un changement de comportement.

Méthodologie de l'accompagnement

Volet diagnostic

- **Prise de contact avec les entreprises et identification des interlocuteurs référents** : c'est une étape essentielle de la démarche. Un temps important de démarchage téléphonique et de rencontres sur le terrain sont à prévoir afin de présenter le projet, entrer en contact avec les bons interlocuteurs et inciter les entreprises à s'engager dans la démarche.
- **Etat des lieux et diagnostic de mobilité** : il s'agit de faire un état des lieux des pratiques de mobilité des salariés à travers une enquête. Un questionnaire est diffusé à l'ensemble des personnes et a pour but de mieux comprendre les freins et leviers liés à la mobilité. Il a un rôle déterminant car il permet d'imaginer les solutions de mobilité adaptées à consolider et/ou à mettre en œuvre sur la zone.

Les moyens adéquats pour le démarchage et la réalisation de l'enquête sont à évaluer selon chaque zone d'activité. Une présence accrue sur le territoire avec des déplacements sur le terrain sont indispensables afin de tisser des liens avec les entreprises. Les contacts directs plutôt que les solutions digitales sont à privilégier.

Volet animations

Suite à l'état des lieux, il est nécessaire de susciter l'intérêt des entreprises et salariés afin que ces derniers s'emparent du sujet mobilité.

- **Animations dans le cadre du Défi Mobilité Pays de la Loire** : organisé en partenariat avec l'ADEME et le soutien de la Région Pays de la Loire, le Défi Mobilité est un événement annuel. C'est avant tout une aventure collective créée pour redécouvrir les usages de la mobilité sur les trajets domicile-travail. Durant cette semaine de Défi, les salariés d'entreprises de la Région vont se mobiliser ensemble pour se déplacer en mode « écomobile ». Marche, vélo, trottinette, transports en commun ou encore covoiturage, classiques ou originaux, les acteurs ont l'embaras du choix pour tester et approuver de nouveaux modes de déplacements. Ce format ludique est ainsi un premier levier à exploiter pour mobiliser les entreprises des zones d'activités, comprendre les enjeux de la mobilité et les solutions qui s'offrent à elles. Ce Défi est également l'occasion de créer du lien et de l'émulation inter-entreprises.
- **Autres actions ponctuelles et thématiques** : en parallèle ou après la semaine du Défi Mobilité, d'autres animations peuvent être organisées afin de cibler un thème plus précis : le covoiturage, le vélo par exemple. Des ateliers spécifiques peuvent également être organisés au fil de l'eau dans les entreprises : écoconduite, tests de vélos à assistance électrique, réparation. Ces formats d'animation sont à adapter selon les besoins et le temps à passer sur le sujet mobilité des entreprises.

Tout au long des animations, il est important de consacrer une attention particulière sur la communication (événements, actions à venir, résultats, etc) afin d'informer l'ensemble des entreprises et donner envie aux salariés de participer.

Volet accompagnement

Après ces premières phases de diagnostic et d'animation sur le sujet de la mobilité, il est possible d'accompagner les entreprises qui le souhaitent à réfléchir collectivement pour mettre en place des actions à l'échelle de la zone d'activité.

- **Création et accompagnement d'un groupe de travail** : il s'agit d'échanger plus amplement pour encourager les changements de comportement, diversifier l'offre de mobilité sur la zone, faciliter la recherche d'emploi et les recrutements à travers la co-construction d'un plan de mobilité inter-entreprises, d'un plan d'actions mobilité, la mise en place d'actions et/ou événements. L'objectif de l'accompagnement est d'assurer la constitution du groupe de travail et de rendre autonome ce groupe afin de permettre à la démarche de perdurer.

A noter

Tout au long de ces différentes étapes d'accompagnement, la co-construction et la coopération sont au cœur de l'approche. La neutralité de l'accompagnement est essentielle afin d'être à l'écoute des territoires et la mise en place de solutions correspondants aux réels besoins, rythme et moyens de ces derniers.

Aussi, il convient d'imaginer une solution d'accompagnement à la carte pour les EPCI, à adapter et faire évoluer.

Critères d'attribution

Les critères de l'aide forfaitaire intégrée au règlement financier du Siéml sont précisés dans le tableau ci-dessous.

Objet de l'aide	Déploiement d'une animation dans les zones d'activités en matière de mobilité durable.
Conditions d'éligibilité	Justifier d'un référent au sein de l'EPCI. Justifier de ne pas recevoir d'accompagnement similaire. Aide mobilisable une seule fois par ZAC.
Bénéficiaire	EPCI
Engagements du bénéficiaire	Informier le service du Siéml tout au long de l'opération. Convier le service du Siéml aux animations, temps de restitution. Transmettre le bilan de l'opération et le plan d'actions/suites démarche.
Montant de l'aide	25 % dans la limite de 25 000 €, dans la limite des fonds disponibles alloués par le comité syndical.
Modalités de versement de l'aide	Versement selon les modalités définies avec l'EPCI dans la convention.

L'attribution de ces aides fonctionnera par appel à projet auprès des EPCI afin de maîtriser l'enveloppe budgétaire. L'attribution sera actée par le comité syndical, sur avis de la commission transition énergétique et donnera lieu à l'établissement d'une convention entre le Siéml et l'intercommunalité.